

## **MAIRIE DE ROSAY-SUR-LIEURE**

34, Rue Principale  
27790 ROSAY SUR LIEURE

### **PROCES-VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 25 novembre 2024**

**Date convocation :** 8 novembre 2024

**Membres en exercice :** 14

**Membres présents :** 9

**Pouvoir :** /

**Exprimés :** 9

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L.2121.10 et L.2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BÉHAREL, Maire.

#### **Etaient présents :**

M<sup>me</sup> CHAPELLE Vanessa *1<sup>ère</sup> adjointe*, M. MACHURET Alain *2<sup>ème</sup> adjoint*, M. ALVES-CERDEIRA Grégory *Conseiller municipal*, M<sup>me</sup> BLONDÉ Monique *Conseillère municipale*, M. CAUCHOIS Olivier *Conseiller municipal*, M<sup>me</sup> LANGLOIS Josiane *Conseillère municipale*, M. LENABOUR Rudy *Conseiller municipal*, M<sup>me</sup> PARMENTIER Valérie *Conseillère municipale*.

#### **Etaient excusés :**

M<sup>me</sup> ANQUETIL Patricia *Conseillère municipale*, M. ANQUETIL William *Conseiller municipal*, M. GILLES Nicolas *Conseiller municipal*, M<sup>me</sup> MACHURET Marie-Lyne *Conseillère municipale*, M<sup>me</sup> NOBLET Irina *Conseillère municipale*.

#### **Ordre du jour :**

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2024.
2. Délibération pour l'intégration de la commune de Lisors au SIAEPAP.
3. Délibération pour l'intégration de la commune de Touffreville au SIAEPAP.
4. Délibération pour les travaux de réfection de la voirie Rue du Fol Accard avec la Communauté de Communes Lyons-Andelle.
5. Délibération pour la création de nouveaux poteaux incendie en 2025.
6. Délibération pour l'installation d'un système de vidéoprotection.
7. Délibération pour la programmation 2025 des travaux avec le SIEGE.
8. Délibération pour la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.
9. Délibération pour les tarifs communaux 2025.
10. Questions diverses.

En application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Rudy LENABOUR est désigné secrétaire de séance.

#### **1. Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2024.**

⇒ *Après discussion, les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité.*

## **2. Délibération pour l'intégration des communes de Lisors et de Touffreville au SIAEPAP (délibérations 2024/024 – 2024/025)**

---

Monsieur Pascal CALAIS, Président du SIAEPAP, a informé la Mairie qu'après étude et discussion avec les communes de Lisors et Touffreville, le SIAEPAP et ces deux communes ont délibéré afin d'intégrer le service eau potable.

Le conseil municipal de chaque commune membre du SIAEPAP dispose d'un délai de trois mois après notification pour se prononcer sur l'admission de Lisors et de Touffreville (*article 5211-18 du CGCT*).

⇒ *Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent l'adhésion des communes de Lisors (délibération 2024/024) et de Touffreville (délibération 2024/025) dans le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Andelle et ses Plateaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.*

## **3. Délibération pour les travaux de réfection de la voirie Rue du Fol Accard avec la C.D.C.L.A. (délibération 2024/026)**

---

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé en 2021 de procéder à la réfection de la voirie Rue du Fol Accard par l'intermédiaire de la C.D.C.L.A. en 3 tronçons.

Le 3<sup>ème</sup> tronçon sera fait en 2025 (du n°16 au 30).

Coût prévisionnel estimé en 2021 : 53 241 € HT soit 63 889.20 € TTC.

Fond de concours à verser à la C.D.C.L.A. (50% du montant H.T.) : 26 620.50 €

Coût total à la charge de la commune : 37 268.70 €

⇒ *Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :*

- *décident de réaliser le 3<sup>ème</sup> tronçon de voirie Rue du Fol Accard en 2025,*
- *décident d'inscrire la dépense au budget 2025.*

## **4. Délibération pour la création de nouveaux poteaux incendie en 2025 (délibération 2024/027)**

---

Dans le cadre de la défense incendie, en 2024, un poteau incendie a été créé Rue des écoles et un poteau incendie a été changé Rue Principale.

Afin de toujours améliorer la défense incendie de la commune, un devis a été demandé à Véolia pour la mise en place de trois poteaux en 2025.

- Au bout du haut Rue Principale : 4 777.14 € HT soit 5 732.57 € TTC
- Château d'eau : 4 527.14 € HT soit 5 432.57 € TTC
- Rue Principale (*entrée du village*) : 4 777.14 € HT soit 5 732.57 € TTC

⇒ *Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :*

- *décident de créer 2 poteaux incendie en 2025 (à proximité du Château d'eau et Rue Principale),*
- *autorisent Monsieur le Maire à demander des subventions,*
- *décident d'inscrire la dépense au budget 2025.*

## **5. Délibération pour l'installation d'un système de vidéoprotection.**

---

De nombreuses communes ont décidé de s'équiper d'un système de vidéoprotection (*Fleury sur Andelle, Charleval, Ménesqueville, Lyons la Forêt, Le Tronquay...*).

La gendarmerie a établi un projet comprenant l'installation de 6 caméras. Ce projet a été transmis à la société D2L Sécurité pour qu'un devis soit établi.

Pour des raisons techniques et budgétaires, la société a établi un devis pour la mise en place de 2 caméras :

- Rue Principale (*Mairie et Agence Postale*)
- Rue des écoles (*Salle des fêtes*)

Coût du matériel et installation : 17 954 € H.T. soit 21 544.80 € T.T.C.

Contrat de maintenance annuelle : 800 € H.T.

Des subventions du Département et de l'Etat peuvent être sollicitées.

⇒ *Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas donner suite à la proposition d'installation d'un système de vidéoprotection dans l'immédiat en raison du coût global du projet. Le Conseil Municipal souhaite privilégier les dépenses relatives à la défense incendie.*

## **6. Délibération pour la programmation 2025 des travaux avec le SIEGE** *(délibération 2024/028)*

---

Comme chaque année, le SIEGE adresse à la commune l'estimation pour les travaux d'enfouissement envisageables l'année suivante. Les travaux sont ensuite étudiés par le Comité Syndical du SIEGE qui priorise les travaux pour l'ensemble des communes.

Monsieur Grégory ALVES CERDEIRA, délégué au SIEGE, informe les membres du Conseil Municipal que lors du dernier Comité Syndical, les travaux de la commune n'ont pas été retenus pour 2025.

La commune, ayant déjà réalisé des travaux les années précédentes (*Côte du Château, Sente des jardins, Rue Principale*), n'est pas prioritaire.

Pour l'année 2025, le remplacement de 4 luminaires est possible.

Montant TTC : 3 000 €

Participation du SIEGE : 40% HT

Reste à la charge de la commune : 1 000 €

⇒ *Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal sont favorables au remplacement des luminaires. La dépense sera inscrite au budget 2025.*

## **7. Délibération pour la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels** *(délibération 2024/029)*

---

La mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales. Celui de la commune est ancien (2016) et nécessite une mise à jour ou une nouvelle réalisation.

Le Centre de Gestion, dans le cadre de sa mission d'assistance dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, propose une intervention pour l'accompagnement à la réalisation du document.

Après la réalisation d'un diagnostic, le document liste l'ensemble des risques auxquels les agents peuvent être confrontés et les solutions à envisager.

⇒ *Après discussion, délibération et vote à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.*

## **8. Délibération pour les tarifs 2025 (délibération 2024/030)**

---

Monsieur le Maire rappelle les tarifs et prestations en vigueur :

Location salle des fêtes :

- Habitant : 250 €
- Hors commune : 350 €
- Entreprise : 450 €

Columbarium : 1 150 €

Cimetière : 105 €

Prestations :

- Aide sportive et culturelle : 40 € / enfant / an de 6 ans à 18 ans
- Aide pour la restauration scolaire : 0.95 € / repas pour les enfants scolarisés à l'école de Charleval

⇒ *Après discussion, délibération et vote à l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident de maintenir les tarifs et prestations jusqu'à nouvelle délibération.*

## **9. Questions diverses.**

---

### **Proposition d'achat de parcelles** (section E parcelles 11 et 13)

Les propriétaires des parcelles n°11 et 13 section E ont proposé à la commune de les acquérir pour la somme de 3 000 €.

La parcelle n°11 permettrait de créer un parking pour le cimetière.

⇒ *Les membres du Conseil Municipal sont favorables à la proposition d'achat qui fera l'objet d'une délibération prochainement.*

### **Noël**

- Arbre de Noël : Dimanche 15 décembre à 15 h à la salle des fêtes
- Illuminations : Installation des décorations lundi 2 décembre

### **SYGOM**

A compter de janvier 2025, le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif change.

Les bacs seront ramassés le mardi en semaine paire, les bacs noirs (le matin) et des bacs jaunes (l'après-midi).

Une communication va être faite par le SYGOM prochainement.

### **Transport à la demande**

La stratégie mobilités de la Communauté de Communes a été adoptée, en juillet dernier, intégrant dans son plan d'action de renforcer le service de Transport à la Demande (T.A.D.).

Actuellement à l'étape de diagnostic, la C.D.C.L.A. a sollicité la commune par le biais d'un questionnaire pour connaître les besoins des habitants en matière de transport à la demande.

### **Lettre de la municipalité**

Depuis 2023, La Lettre de la Municipalité a remplacé le Rosay Infos. En début d'année 2025, une édition annuelle sera réalisée reprenant l'état civil de l'année, les réalisations communales et celles à venir, les manifestations, les services proposés...

### **Commande groupée de granulés**

Une réflexion pour une commande groupée de granulés pour les habitants est en cours.

### **Eglise et cimetière**

De la gravelle sera remise au cimetière et à l'Eglise.

**Travaux à voir avec la C.D.C.L.A.**

- Gestion des ruissellements Rue des Fiefs
- Solution pour protéger le mur qui entoure le Monument aux Morts

*La séance est levée à 20 heures 30.*

Le Maire,  
Pascal BÉHAREL



Le secrétaire,  
Rudy LENABOUR

